

Sotheby's et Rybolovlev s'affrontent en justice sur la vente du « Salvator Mundi »

Une page importante a été tournée dans l'histoire du Salvator Mundi de Léonard de Vinci, avec l'annonce de son transfert au Louvre d'Abu Dhabi. L'année prochaine, il sera par ailleurs exposé au Louvre de Paris à l'occasion du 500e anniversaire de la mort de l'artiste. Un coup de projecteur sur cette oeuvre phare qui intervient alors que les tensions autour des transactions l'impliquant sont à leur comble. La maison de ventes aux enchères Sotheby's, la plus importante au monde, vient d'être assignée en justice par Dmitry Rybolovlev, homme d'affaires russe et ancien acquéreur du tableau. Montant du préjudice estimé : 380 millions de dollars. Explications.

Sotheby's, Rybolovlev et de Vinci

L'histoire moderne du Salvator Mundi commence en 2005, lorsque Robert Simon, un marchand d'art américain et expert, l'achète pour moins de 10 000 dollars au cours d'une vente aux enchères en Louisiane. Le tableau est abîmé par le temps, l'usure et des restaurations maladroites. Robert Simon le présente à sa collègue Dianne Modestini et à d'autres experts, qui supposent dans un premier temps qu'il a été peint par un des élèves du grand Léonard, avant de conclure que c'est bien le maître lui-même qui en est l'auteur. Simon et Modestini mettront six ans à le restaurer, puis en demanderont 150 millions de dollars au Dallas Museum of Art en 2012, en vain.

Un an plus tard, en manifestant son intérêt pour le tableau, Rybolovlev fait renaître leurs espoirs. Mais Simon, Parish et Adelson sont également abordés par Sam Valette, vice-président de Sotheby's, en charge des ventes privées, qui leur annonce que l'un des clients les plus importants de la maison veut, lui aussi, voir ce tableau. Ce client, c'est un certain Yves Bouvier, un marchand d'art suisse surnommé « le roi des ports francs » car il est le propriétaire et directeur des ports francs de Genève, de Luxembourg et de Singapour. Depuis 2003, l'homme est par ailleurs intermédiaire pour le compte de Rybolovlev, qui l'a chargé de dénicher pour lui des oeuvres.

Sotheby's, Bouvier et Peretti

En apprenant que Bouvier a pris l'affaire en main, Rybolovlev a annulé le rendez-vous avec les vendeurs arrangé par ses représentants. Les négociations finales ont lieu en 2013 à Paris, en présence de l'incontournable Valette. Adelson est le porte-parole des vendeurs, tandis que Bouvier est représenté par son associé, Jean-Marc Peretti, Français d'origine corse ayant la réputation d'être lié au milieu du grand-banditisme. Ce dernier parvient à négocier le tableau pour seulement 80 millions de dollars.

Rybolovlev finira par apprendre que Bouvier n'est pas un simple agent travaillant, comme son contrat le prévoit, pour une commission fixe comprise entre 2 et 5 % du prix des oeuvres. Loin s'en faut : le Suisse applique des surfacturations pouvant s'élever à 80 % du prix initial. Le cas du Salvator Mundi n'a pas dérogé à la règle : Bouvier l'a acquis pour 80 millions de dollars avant de le revendre à Rybolovlev pour 127,5 millions. Lorsque le Russe découvre le pot aux roses, il saisit la justice de plusieurs pays. La procédure judiciaire suit son cours.

Mais la question demeure : et Sotheby's dans tout ça ? La maison était-elle un simple intermédiaire qui mettait en contact acheteurs et vendeurs moyennant une commission ? La plainte qui vient d'être

déposée indique que tout n'est peut-être pas si simple. 14 des 37 oeuvres d'art de la collection de Rybolovlev ont été acquises par Bouvier par l'entremise de Sotheby's.

Le Suisse et Samuel Valette ont travaillé ensemble pendant des années. À la demande de Bouvier, le responsable de Sotheby's aurait rédigé des appréciations haussières et des actes d'expertise justifiant, auprès de Rybolovlev, les marges exorbitantes fixées par Bouvier. Valette aurait aussi aidé Bouvier à choisir des oeuvres d'art capables de susciter l'intérêt du Russe. Le duo était régulièrement présent lorsque la présentation d'une oeuvre à Rybolovlev était organisée par Sotheby's. Difficile, donc, d'imaginer que Sotheby's n'avait aucune idée du client final pour lequel Bouvier achetait ces oeuvres.

Sotheby's n'en serait pas à son coup d'essai

En apprenant le prix payé par Rybolovlev pour leur Léonard, Simon, Parish et Adelson comprennent qu'ils ont été floués de 47,5 millions de dollars. Ils ne sont pas les seuls : au moins 13 autres vendeurs à qui Bouvier a acheté des oeuvres sont concernés. La menace d'un recours collectif étant bien réelle, Sotheby's risque de rencontrer des problèmes autrement plus graves que les 500 millions de dollars de dommages-intérêts réclamés par les compagnies de Rybolovlev, dans un milieu où la réputation est décisive.

La direction actuelle de Sotheby's ne s'en souvient peut-être pas, mais la maison a déjà eu maille à partir avec la justice. Au début des années 2000, une enquête fédérale a montré que Sotheby's avait conspiré avec Christie's entre 1992 et 1995 pour fixer le montant des commissions, en infraction avec la loi. Alors que le CEO de Christies, Christopher Davidge, a obtenu une amnistie conditionnelle en livrant aux autorités de nombreux documents classés secret, les responsables de Sotheby's ont été frappés par la justice de plein fouet. Président du conseil de la maison, Alfred Taubman a passé 10 mois sous les verrous et a dû payer 7,5 millions de dollars d'amende. Un recours collectif a suivi, et les deux maisons engagées dans la fraude ont fini par déboursier 512 millions de dollars.

Lorsque Bouvier a été arrêté à Monaco en 2015, la police a trouvé sur lui une carte mémoire contenant plusieurs copies numérisées du logo de Sotheby's et les signatures électroniques de Valette et de Dr. Franka Haiderer, directrice de Sotheby's en charge des expertises en Europe. Valette n'était donc, semble-t-il, pas le seul impliqué chez Sotheby's. De quoi éclabousser une nouvelle fois la prestigieuse institution ?